

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
380^{ÈME} RÉUNION
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE
17 JUIN 2013

PSC/PR/3.(CCCLXXX)
Original : English

**RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE
DE COOPÉRATION RÉGIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE L'ARMÉE DE RÉSISTANCE DU
SEIGNEUR CONDUITE PAR L'UNION AFRICAINE**

**RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE
DE COOPÉRATION RÉGIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE L'ARMÉE DE RÉSISTANCE DU
SEIGNEUR CONDUITE PAR L'UNION AFRICAINE**

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis conformément au communiqué PSC/PR/ COMM. (CCCXXI) adopté par le Conseil lors de sa 321^{ème} réunion tenue le 22 mai 2012. Dans ce communiqué, le Conseil a renouvelé le mandat de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur (ICR-LRA) pour une année supplémentaire. Le rapport rend compte des mesures prises en vue de l'opérationnalisation de l'ICR-LRA, des opérations de ses différentes composantes, des activités de l'Envoyé spécial de l'Union africaine (UA) pour la question de la LRA et de l'interaction avec les Nations unies (NU), ainsi que des efforts visant à mobiliser un soutien international pour l'Initiative. Il se conclut par des observations sur la voie à suivre.

II. OPÉRATIONNALISATION DE L'ICR-LRA

2. Au cours de la période sous examen, la Commission a continué de déployer des efforts soutenus en vue de la mise en œuvre de l'ICR-LRA. Il convient de rappeler que l'ICR-LRA regroupe les pays touchés par les activités de la LRA, à savoir la République centrafricaine (RCA), la République démocratique du Congo (RDC), le Soudan du Sud et l'Ouganda. Ses composantes comprennent le Mécanisme conjoint de coordination (MCC), présidé par le Commissaire de l'UA à la Paix et à la Sécurité et comprenant les Ministres de la Défense des pays touchés, chargé d'assurer la coordination au niveau stratégique; la Force régionale d'intervention (FRI) composée d'unités fournies par les pays touchés, avec un effectif total de la taille d'une brigade, à savoir 5 000 soldats ; et le Quartier général (QG) de la FRI, y compris le Centre des opérations conjointes (COC), basé à Yambio, au Soudan du Sud.

3. Lors de sa première réunion, tenue à Addis Abéba, le 8 mai 2012, le MCC a convenu de nombre de mesures, afin d'opérationnaliser l'ICR-LRA. Celles-ci ont porté sur l'adoption de l'architecture de commandement et de contrôle de la FRI, le calendrier pour le commencement d'activités clé, la démarcation des secteurs et l'élaboration d'un concept d'opérations (CONOPS), ainsi que sur la coordination entre la FRI et les parties prenantes internationales, notamment les missions et bureaux des Nations unies sur le terrain.

4. Au cours de la période sous examen, des progrès significatifs ont été accomplis en ce qui concerne la génération des troupes requises pour les opérations de la FRI. À ce jour, les pays membres ont pu générer un total de 3 350 soldats répartis comme suit: RCA - 350 soldats; Ouganda - 2 000; Soudan du Sud - 500; et RDC - 500. Ces troupes opèrent dans les trois secteurs suivants: Dungu, en RDC; Nzara, au Soudan du Sud; et Obo, en RCA. Le QG de la FRI, y compris le COC, est pleinement opérationnel depuis février 2013. Comportant 29

officiers fournis par la RCA, la RDC, le Soudan du Sud et l'Ouganda, le QG de la FRI opère sous le commandement du Général de brigade Dick Prit de l'Ouganda. Au cours des mois écoulés, le QG de la FRI a coordonné nombre d'activités visant à traquer les éléments de la LRA, principalement en RCA, dans le secteur d'Obo. Par ailleurs, le QG de la FRI a inspecté, au Soudan du Sud et en RDC, des troupes affectées à l'Initiative afin de vérifier leur disponibilité opérationnelle, y compris leurs matériels et capacités logistiques.

5. Cependant, l'évolution de la situation en RCA depuis la reprise des hostilités par le groupe rebelle Seleka, en décembre 2012, a eu un impact négatif sur la mise en œuvre de l'ICR-LRA. L'unité des Forces armées centrafricaines (FACA) déployée à Obo dans le cadre de la FRI s'est désintégrée. En outre, depuis le changement anticonstitutionnel de Gouvernement intervenu en RCA, le 24 mars 2013, les éléments de la Seleka n'ont eu de cesse de menacer et de provoquer l'unité de la FRI dans le secteur d'Obo. Cette situation a contraint les troupes de la FRI à suspendre les opérations de lutte contre la LRA et à se regrouper dans une posture défensive, dans l'attente des résultats des consultations entre la Commission et les autorités de fait de la RCA.

6. Un autre développement préoccupant est lié à l'attaque de la ville d'Obo, le 24 mai 2013, par un groupe armé en provenance du Soudan du Sud. Une force combinée de la FRI et de la gendarmerie centrafricaine a neutralisé les assaillants, capturant 43 éléments, dont sept sont morts par la suite pendant leur détention dans les locaux de la gendarmerie. L'incident a provoqué une tension à Bangui, où l'on observe une certaine fébrilité dans les rangs des forces de la Seleka qui voudraient se déployer dans le Haut Mbomu, alors que le Gouvernement précédent avait autorisé la FRI à mener des opérations de lutte contre la LRA et à protéger les populations locales dans cette région. De même, il y a eu des tensions entre les populations centrafricaines vivant à Obo et leurs voisins de l'État de l'Équatoria occidentale, au Soudan du Sud, à la suite du même incident.

7. Le processus d'élaboration et de finalisation des documents de mission de l'ICR-LRA a été mené à bien. À la suite de leur examen par la réunion des chefs d'État-major des pays affectés par les activités de la LRA, tenue à Bangui, le 20 décembre 2012, la 2^{ème} réunion du MCC, qui a eu lieu à Addis Abéba le 15 janvier 2013, a approuvé les directives stratégiques, le CONOPS, les règles d'engagement et les procédures opérationnelles permanentes pour le traitement des personnes soupçonnées d'implication dans les activités de la LRA. L'adoption de ces documents a effectivement marqué l'achèvement de la phase 1 de l'opérationnalisation de la FRI et ouvert la voie à la phase 2, qui est consacrée au renforcement des opérations militaires en cours contre la LRA.

8. Le 24 avril 2013, à Addis Abéba, la Commission a organisé la 3^{ème} réunion du MCC, pour examiner l'état de mise en œuvre de l'ICR-LRA. La réunion s'est tenue dans un contexte marqué par les développements mentionnés plus haut en RCA. À cet égard, le MCC a exprimé sa grave préoccupation face à la volatilité de la situation en RCA et à son impact sur les opérations de l'ICR-LRA, ainsi que face au risque d'affrontements entre le contingent de la FRI dans le secteur d'Obo et les éléments de la rébellion Seleka en raison des provocations de cette dernière. Le MCC a noté que la phase 1 de l'ICR-LRA avait été parachevée, avec le déploiement des forces de la FRI et l'adoption des documents clés de la mission. Le MCC a également noté les difficultés rencontrées par certains des contingents de la FRI, en

particulier dans le domaine de la logistique. Il a exhorté les pays contributeurs de troupes à faire preuve d'un engagement renouvelé en fournissant un soutien minimal à leurs contingents respectifs. Il a également exhorté la Commission, avec l'appui des partenaires, à accélérer la mise en place de l'infrastructure nécessaire pour faciliter la coordination entre le QG de la FRI et les secteurs, ainsi que pour coordonner la collecte, l'analyse et le partage des informations à travers le déploiement d'officiers de renseignements du QG de la FRI au Centre conjoint des opérations de renseignements (JIOC) à Dungu et aux Centres de fusion des opérations (COFCs) établis avec l'aide des conseillers militaires américains à Nzara et à Obo.

9. Des mesures ont été prises pour assurer le suivi des conclusions de la 3^{ème} réunion du MCC. Le JIOC, qui est basé à Dungu, fournit maintenant des informations au QG de la FRI sur une base régulière. Cependant, le soutien logistique promis par certains des pays membres de l'ICR-LRA pour renforcer l'efficacité de leurs contingents ne s'est pas encore matérialisé. De son côté, la Commission a soumis à l'Union européenne (UE) une nouvelle demande de financement dans le cadre de la Facilité pour la paix en Afrique (APF). Au moment de la finalisation de ce rapport, l'UE était en train d'examiner cette requête.

III. ACTIVITÉS DE L'ENVOYÉ SPÉCIAL ET COOPÉRATION AVEC LES NATIONS UNIES

10. Au cours des derniers mois, mon Envoyé spécial pour la question de la LRA, Francisco Madeira, a continué son interaction avec les différentes parties prenantes, afin de renforcer l'efficacité de l'ICR-LRA. À cet égard, il a continué de travailler étroitement avec le Représentant spécial des Nations unies pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau des Nations unies en Afrique centrale (UNOCA), basé à Libreville, Abou Moussa. Ce dernier coordonne les efforts des Nations unies sur la question de la LRA.

11. En juin 2012, l'Envoyé spécial a fait une communication au Conseil de sécurité des Nations unies, à New York, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'ICR-LRA. Il a saisi l'occasion de sa présence à New York pour participer à la réunion du Groupe de travail international sur la LRA, qui est un forum consultatif regroupant l'UA, les Nations unies, l'UE et certains de ses États membres, les États-Unis et la Banque mondiale, afin d'harmoniser et de coordonner les efforts internationaux sur la question de la LRA. En juillet 2012 et février 2013, une réunion technique conjointe impliquant des points focaux et experts sur la LRA tant à l'UA qu'au sein du système des Nations unies s'est tenue à Entebbe, en Ouganda, sous les auspices de l'UNOCA, afin d'élaborer une stratégie régionale sur la LRA. Cette réunion a finalisé un document programmatique, une matrice de mise en œuvre et une stratégie de communication.

12. En octobre 2012, l'Envoyé spécial a effectué une mission à Khartoum. L'objectif était de solliciter la coopération du Soudan dans la mise en œuvre de l'ICR-LRA, notamment à travers des mesures visant à empêcher toute tentative de la LRA d'entrer sur le territoire soudanais. Les autorités soudanaises ont exprimé leur volonté d'apporter le soutien et la coopération nécessaires aux efforts conduits par l'UA. L'Envoyé spécial se propose d'entreprendre une mission de suivi au Soudan.

13. En novembre 2012, l'Envoyé spécial a conduit une délégation de l'UA à Washington, pour participer à un Sommet mondial sur la LRA organisé et accueilli par *Invisible Children*, en collaboration avec deux ONG internationales américaines, *Enough* et *Resolve*. Le Sommet a permis de renforcer l'élan international dans la lutte contre la LRA. Il a également permis de renforcer la collaboration entre la Commission et les ONG mentionnées ci-dessus en ce qui concerne la lutte contre le LRA.

14. À la suite du changement anticonstitutionnel de Gouvernement intervenu en RCA, mon Envoyé spécial et le Représentant spécial des Nations unies ont entrepris une mission conjointe au Soudan du Sud, en RDC et en Ouganda, du 26 mars au 4 avril 2013, afin de réévaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'ICR-LRA et la marche à suivre pour ce qui est du commencement des opérations de la FRI. La mission a reçu un fort soutien des Gouvernements concernés et des partenaires internationaux dans ces pays.

15. Début mai 2013, et dans le prolongement des conclusions de la 3^{ème} réunion du MCC, l'Envoyé spécial s'est rendu à Bangui, où il a rencontré les autorités de fait, afin de discuter de la poursuite des opérations de l'ICR-LRA en RCA. Les autorités de fait se sont engagées à respecter les obligations de la RCA dans le cadre de l'ICR-LRA et à ne pas interférer dans les opérations de la FRI. Subséquemment à l'incident du 24 mai mentionné ci-dessus, l'Envoyé spécial et le Représentant spécial des Nations unies ont entrepris une autre visite à Bangui, les 6 et 7 juin 2013. Ils y ont rencontré, une fois encore, les autorités de fait et ont réaffirmé la nécessité pour celles-ci de respecter leur engagement à ne pas interférer dans les opérations de la FRI et à ne pas menacer ses troupes dans le secteur d'Obo.

IV. SOUTIEN INTERNATIONAL À L'ICR-LRA

16. La mise en œuvre de l'ICR-LRA est rendue possible grâce à l'appui apporté par nombre de partenaires. Dès le lancement de l'Initiative, l'UE a apporté un financement dans le cadre de l'APF. Ces ressources sont utilisées pour financer les opérations du QG de la FRI, le fonctionnement du Secrétariat du MCC à Bangui et les activités de l'Envoyé spécial, ainsi que d'autres tâches connexes. Par ailleurs, les conseillers militaires américains dans la région ont soutenu activement les opérations de la FRI dans le secteur d'Obo, en termes de logistique, de partage d'informations et de planification opérationnelle à travers les COFCs établis à Obo et à Nzara.

17. L'ICR-LRA bénéficie également de l'appui des Nations unies. Au niveau stratégique, et tel qu'indiqué plus haut, l'UA et les Nations unies collaborent étroitement dans la coordination générale des opérations de lutte contre la LRA, en particulier à travers les initiatives conjointes de l'Envoyé spécial de l'UA et du Représentant spécial des Nations unies. Au niveau opérationnel, la Mission des Nations unies au Soudan du Sud (MINUSS) apporte un soutien logistique au personnel du QG de la FRI, en particulier en matière de transport aérien entre Juba et Yambio, tandis que la Mission de stabilisation des Nations unies en RDC (MONUSCO) apporte un soutien opérationnel au contingent de la FRI dans le secteur de Dungu. La FRI et la Commission collaborent étroitement avec le Bureau des Nations unies auprès de l'Union africaine (UNOAU) en ce qui concerne le processus de planification et de mobilisation d'un appui à la FRI, ainsi que sur des questions connexes. La Commission continue de déployer des efforts pour mobiliser un soutien plus substantiel

auprès des Nations unies conformément aux décisions pertinentes du Conseil et aux conclusions des réunions du MCC. Ainsi, en février 2013, la Commission a présenté une demande officielle aux Nations unies pour solliciter une assistance pour les besoins essentiels de la FRI. La Commission continue d'interagir avec les Nations unies sur la question.

18. Depuis le lancement de l'ICR-LRA, la Commission a déployé des efforts soutenus pour mobiliser le soutien le plus large possible, en vue d'en opérationnaliser les diverses composantes et de faciliter la conduite des opérations sur le terrain. Dans son communiqué PSC/PR/COMM.(CCCXXI), le Conseil s'est félicité des efforts déployés par la Commission pour mobiliser des ressources pour l'ICR-LRA tant auprès des États membres de l'UA que des partenaires bilatéraux et multilatéraux. C'est dans ce contexte que la Commission a organisé un Forum de soutien à l'ICR-LRA à Addis Abéba, le 24 mai 2013. La réunion a été l'occasion de sensibiliser les participants sur les efforts déployés et les défis rencontrés. La Commission envisage d'interagir davantage avec les États membres et les partenaires, afin de mobiliser un soutien financier et logistique supplémentaire pour renforcer l'ICR-LRA.

V. OPÉRATIONS CONTRE LA LRA

19. Comme l'a souligné la 3^{ème} réunion du MCC, l'ICR-LRA est confrontée à de nombreux défis. Il convient notamment de mentionner ici les difficultés persistantes que certains pays membres de l'ICR-LRA rencontrent dans la fourniture d'un appui logistique, y compris dans les domaines de la mobilité (air et sol), du soutien médical, de l'alimentation et des communications, à leurs contingents opérant dans le cadre de la FRI. En outre, le financement du QG de la FRI et du Secrétariat du MCC n'a pas atteint le niveau requis de prévisibilité et de pérennité.

20. Malgré ces défis logistiques et financiers, l'ICR-LRA a permis de renforcer la pression militaire sur la LRA, ce qui a entraîné une réduction de la capacité du groupe. En mai 2012, les opérations de la FRI ont abouti à la capture d'un membre important de la LRA, le Général de division Caesar Acellam, et à la reddition subséquente de plusieurs combattants. En août 2012, un raid a été mené contre la cachette du Général de division Dominic Ongwen, raid au cours duquel il a été blessé. En janvier 2013, l'ancien chef de la sécurité de Joseph Kony, le Général de brigade Vincent Okumu Binany, a été tué dans le Sud-Est de la RCA, alors qu'il dirigeait un groupe d'éléments de la LRA qui transportaient de l'ivoire vers une base du groupe. Les troupes de la RFI ont récupéré six (6) pièces d'ivoire.

21. Malheureusement, la situation actuelle qui prévaut en RCA risque d'être exploitée par la LRA. Le groupe tente de régénérer ses forces et d'intensifier ses atrocités dans la région. Les autorités de fait à Bangui ont limité les opérations des troupes de la FRI à la Préfecture du Haut Mbomu, laissant de côté d'autres zones d'opération majeures de la LRA situées le long des fleuves Chinko et Vovodo jusqu'aux confluent de la frontière de la RCA avec le Soudan et le Soudan du Sud. Ces régions faisaient partie de la zone d'opération de la FRI jusqu'en mars 2013. Il s'agit là d'une menace quant à la poursuite de la mise en œuvre de l'ICR-LRA dans ce pays.

22. Actuellement, la LRA, avec un effectif estimé à environ 500 combattants, procède au braconnage dans le Parc national de la Garamba, dans la partie nord-est de la RDC, et au commerce de l'ivoire. Les éléments de la LRA mènent également des raids contre des villages le long des principales routes commerciales du Nord-Est de la RDC pour se procurer des denrées alimentaires, des batteries, des vêtements et des produits pharmaceutiques. Ils ont continué à enlever des civils au Nord-Est de la RDC et au Sud-Est de la RCA pour qu'ils servent de porteurs, de combattants et d'esclaves sexuels. Les conséquences humanitaires des activités de la LRA dans ces pays sont extrêmement préoccupantes.

VI. OBSERVATIONS

23. Depuis mai 2012, des progrès considérables ont été accomplis dans les opérations de lutte contre la LRA. La pression militaire exercée sur la LRA s'est accrue de manière significative, entraînant la reddition de certains de ses éléments et la neutralisation de commandants importants. Cependant, ce groupe terroriste est loin d'être vaincu; aussi importe-t-il de redoubler d'efforts pour renforcer l'efficacité de l'ICR-LRA.

24. Je me félicite des progrès réalisés à ce jour, et j'exprime mon appréciation aux pays membres de l'ICR-LRA pour leur engagement. Je les exhorte à poursuivre et à intensifier leurs efforts. À cet égard, je voudrais réitérer la profonde préoccupation de l'UA face à la situation qui prévaut en RCA et à son impact négatif sur les opérations de l'ICR-LRA dans ce pays. Je voudrais, une fois encore, souligner l'impérieuse nécessité pour les autorités de fait de respecter les obligations internationales de leur pays, notamment celles relatives à l'ICR-LRA. Je condamne fermement les provocations des éléments de la Seleka contre l'unité de la FRI à Obo.

25. Je remercie l'UE, les Nations unies et les États-Unis pour leur assistance à l'ICR-LRA. Je me félicite de l'étroite coordination et collaboration entre mon Envoyé spécial et le Représentant spécial des Nations unies. J'exhorte ces partenaires à poursuivre leur soutien, et je lance un appel à d'autres acteurs internationaux pour qu'ils se joignent aux efforts en cours, afin d'accélérer les efforts visant à mettre un terme rapide aux atrocités de la LRA et à répondre aux besoins des régions et des populations touchées. La Commission, en s'appuyant sur les résultats du premier Forum de soutien, intensifiera ses efforts et son interaction avec les parties prenantes internationales. Il est tout aussi important que les États membres apportent un soutien financier et logistique aux opérations de la FRI. Je voudrais faire miens les nombreux appels lancés à cette fin par le Conseil et les autres organes délibérants compétents de l'UA.

26. Compte tenu de la poursuite des atrocités de la LRA et de la nécessité de mettre effectivement fin à cet état de fait, il est essentiel que les opérations de l'ICR-LRA soient soutenues et renforcées. En conséquence, je recommande au Conseil de proroger le mandat de l'ICR-LRA pour une année supplémentaire, étant entendu que l'Initiative continuera d'opérer suivant les paramètres énoncés dans son communiqué PSC/PR/COMM. (CCXCIX).